

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS (pouvoir M. CHARRET-GODARD) - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Prestation de service pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires - Conventions à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

Madame Dillenseger au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Deux types de conventions conclues entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or permettent la perception de subventions, appelées « prestation de service », au titre des objectifs et du financement du fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires et extrascolaires.

Ces conventions étant parvenues à échéance le 31 décembre 2013, la Ville envisage de poursuivre cet engagement contractuel pour une période de quatre ans, les objectifs fixés étant les suivants :

Au regard du public :

- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- la production d'un projet éducatif obligatoire,
- la mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers.

Au regard des obligations réglementaires relatives à l'accueil collectif de mineurs

- déclaration auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale,
- respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- encadrement qualifié,
- respect des taux d'encadrement,
- formalisation et mise en œuvre d'un projet éducatif,
- souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile. »

A titre indicatif, le montant unitaire de la prestation de service est, pour l'année 2014, de 0,50 € pour le périscolaire et de 0,51 € pour l'extrascolaire. Il s'applique au nombre « d'heures/enfants » sur la base des fréquentations en fonction du taux de ressortissants du régime général calculé ainsi :

« Nombre total d'heures facturées déclarées pour le Régime Général/nombre total d'heures déclarées pour tous les régimes x 100 ».

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver les projets de conventions d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or à compter de l'année 2014 pour une durée de quatre ans, annexés au rapport, et m' autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 55

Abstentions : 3